

Anne-Karen : « Bonjour, je suis Anne-Karen, alternante à Pôle emploi. Bienvenue dans Objectif Emploi, le podcast pour l'emploi des jeunes. Pour ce premier épisode, nous allons échanger avec nos invités sur le sujet de l'alternance.

Alliant enseignement théorique dans une école et formation pratique dans une entreprise, l'alternance permet de se former à un métier et d'obtenir un diplôme allant du CAP au master. L'alternance propose deux types de contrats le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage.

Dans un premier temps, nous allons voir comment Pôle emploi aide les jeunes à trouver leur alternance. Ensuite, nous aurons le témoignage d'une entreprise et d'une de leur ancienne alternance.

Bonjour Eric. Vous êtes conseiller en accompagnement intensif jeunes à l'agence Pôle Emploi de Lens Gare et nous allons échanger ensemble sur comment vous accompagnez les demandeurs d'emploi qui souhaitent faire de l'alternance.

On sait que le contrat d'apprentissage s'adresse à ceux qui ont entre seize et 29 ans, voire quinze ans, à condition d'avoir terminé son année de troisième. L'apprentissage est également possible à tout âge pour les travailleurs handicapés, les sportifs de haut niveau et les personnes qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise.

Mais quel type de formation est-il possible de faire ? Et dans quels secteurs peut-on travailler avec un contrat d'apprentissage ? »

Eric : « On a essentiellement des formations pour obtenir un diplôme d'Etat reconnu essentiellement par l'Éducation nationale ou un titre à finalité professionnelle. En ce qui concerne les employeurs, nous avons des entreprises du secteur artisanales, commerciales, industrielles, agricoles, du milieu associatif et maintenant du secteur santé également. »

Anne-Karen : « Et quelle est la différence entre le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation ? »

Eric : « En ce qui concerne le contrat de professionnalisation, l'objectif est d'acquérir une qualification professionnelle reconnue et également tout ce qui est certificat de qualification professionnelle. Le contrat de professionnalisation peut durer entre six mois et un an, voire trois ans dans des cas exceptionnels. »

Anne-Karen : « On ne s'en rend pas compte, mais il y a quand même de vraies différences entre les deux types de contrats ? »

Eric : « Tout à fait. »

Anne-Karen : « Merci Eric pour toutes ces précisions. Quelles sont les aides qu'un jeune peut mobiliser dans le cadre d'une alternance ? »

Eric : Des aides de déplacement, les aides à la restauration. Il existe également des aides à la prise de congés, aux chèques vacances, une aide au financement du permis de conduire.

Anne-Karen : « En tant que demandeur d'emploi, il est possible de demander à son conseiller de participer à différents ateliers. Grâce à ces ateliers, il est possible de découvrir un métier et d'apprendre à valoriser son image professionnelle. On peut également retravailler le CV, la lettre de motivation, s'entraîner et se préparer en vue d'un entretien. Quels sont les autres services à utiliser ? »

Eric : « Les jeunes disposent de toute l'offre de services de Pôle emploi, notamment à travers la confirmation et la validation des projets professionnels. On s'appuie sur la connaissance de soi, connaissance du métier et connaissance du marché du travail.

Il y a des services qui sont là pour les aider à s'améliorer, à optimiser et notamment la prestation **atout jeune** et celle qui s'appelle **100% talent**, dont l'objectif est d'identifier les soft skills, les qualités professionnelles et de bâtir un argumentaire de présentation à partir de soi, de ses qualités. Ça permet de se présenter et de se vendre auprès du recruteur.

Nous proposons également **la bonne alternance** qui permet de proposer aux demandeurs d'emploi les noms des entreprises qui ont déjà embauché des alternants les années précédentes. »

Anne-Karen : « J'imagine bien que tout ça, vous ne le faites pas tout seul. Qui sont les partenaires avec qui vous travaillez ? »

Eric : « Nous travaillons avec les entreprises qui proposent des contrats en alternance. Les entreprises de travail temporaire qui proposent également ce type de contrats, ainsi que les organismes de formation de nos territoires. On travaille bien sûr avec le CFA Académique, qui dépend de l'Education nationale. On travaille bien sûr avec la Chambre des Métiers pour tous les postes de l'artisanat et on communique régulièrement auprès de Cap Emploi et des Missions Locales. »

Anne-Karen : « Alors vous, Eric, quels conseils vous pourriez donner à ces jeunes qui nous écoutent aujourd'hui, qui souhaitent justement intégrer une alternance ? »

Eric : « Mon premier conseil sera de ne pas rester seul. De se faire accompagner, on est là pour ça, on est là pour les aider. Il existe de superbes vidéos YouTube. Puis on peut également interviewer un professionnel, on peut faire le client mystère, on peut découvrir des choses sur les entreprises et donc l'immersion professionnelle leur permet de découvrir l'emploi. Ça permet d'être sûr de son choix et de bien vivre sa formation et son emploi. »

Anne-Karen : « Pour avoir une belle illustration des bénéfices de l'alternance à travers des témoignages, n'hésitez pas à poursuivre votre écoute avec le podcast juste en dessous. »